



Centre Communal d'Action Sociale
Ville de Tours

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°22-100

Séance du 18 Novembre 2022

Date de convocation : 14/11/2022 L'an 2022, le 18 Novembre 2022 à 14h30, le Conseil d'Administration du CCAS de la ville de Tours, dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Administrateurs en exercice : 17

Administrateurs présents : 11/17

Administrateurs votants : 15/17

Présents : 11/17
Pouvoirs : 3/17
Excusés : 3/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI ; Mme QUINTON ; Mme BLET ; Mme DARIES ; M. BRUN ; Mme CABANNE ; M. PIERRE ; M. MUSSARD ; M. FLEISCH. ; Mme LEVAVASSEUR et Mme SERRA.

Avaient donné pouvoir : M. le MAIRE à Mme MOUSSOUNI ; Mme WANNERROY à Mme QUINTON ; Mme LE CORRE à M. FLEISCH.

Étaient absents excusés : M. OREAL ; Mme BECARD et Mme MAUDUIT.

Tome 1 - N°22-100 - OBJET : Décision modificative N°3 – Budget EHPAD – exercice 2022.

Madame la Vice-Présidente informe les membres du conseil d'administration qu'il est nécessaire d'apporter des ajustements comptables au budget de l'EHPAD compte tenu des éléments repris ci-dessous :

En section de fonctionnement :

- Une demande de dotation complémentaire adressée à l'Agence Régionale de Santé dans le cadre des crédits non reconductibles (CNR) et du complément de traitement indiciaire (CTI),
- La constatation de différents versements de la CAF concernant les APL des résidents

- L'admission en non-valeur des créances irrécouvrables ou de créances éteintes afin de répondre à la requête du comptable public,
- Une augmentation des dépenses d'alimentation, d'énergie, de chauffage et de blanchissage,
- Des revalorisations salariales et le recours à des remplacements entraînant une augmentation des charges de personnel.

En section d'investissement

- Lors du conseil d'administration du 1^{er} juillet 2022, une subvention de 10 000.00€ dans le cadre d'ateliers interactifs pour les résidents atteints de troubles cognitifs a été inscrite en recettes d'investissement. Or, la recette a déjà été encaissée sur l'exercice 2021,
- Les recettes liées aux FCTVA sont supérieures aux prévisions attendues,
- Une régularisation d'un amortissement d'emprunt.

Il en découle les écritures suivantes :

CHARGES	EPRD VOTE /DM 1	DM 2	DM 3	PROPOSITION
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	2 586 160.00 €	+ 58 848.22 €	+290 000.00 €	2 935 008.22 €
Groupe II : charges afférentes au personnel	12 247 745.55 €	+ 739 452.29 €	+ 695 838.80 €	13 683 036.64 €
Groupe III : charges afférentes à la structure	1 704 882.00 €	-25 000 €	+161.20 €	1 680 043.20 €
TOTAL DES CHARGES	16 538 787.55 €	+ 773 300.51 €	+ 986 000.00 €	18 298 088.06 €
PRODUITS	EPRD VOTE/DM 1	DM2		PROPOSITION
Groupe I : produits de la tarification	15 841 364.55 €	+ 99 328.63 €	+ 986 000.00 €	16 926 693.18 €
Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation	510 787.00 €	+ 673 971.88 €		1 184 758.88 €
Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	186 636.00 €			186 636.00 €
TOTAL DES PRODUITS	16 538 787.55 €	+ 773 300.51 €	+ 986 000.00 €	18 298 088.06 €
DEFICIT PREVISIONNEL				
RESULTAT COMPTABLE EXCÉDENTAIRE				
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	16 538 787.55 €	+ 773 300.51 €	+ 986 000.00 €	18 298 088.06 €
RESULTATS ANTERIEURS REPRIS DANS LE CADRE DE LA TARIFICATION DEFICIT				
RESULTATS ANTERIEURS REPRIS DANS LE CADRE DE LA TARIFICATION EXCEDENTS				
TOTAL				18 298 088.06 €

FONCTIONNEMENT – Détail par article

DEPENSES			RECETTES		
	<u>GR1- Dép. aff. exploitat courante</u>			<u>GR1 - Produits Tarification</u>	
	HEBERGEMENT			DEPENDANCE	
60612	Energie électricité	+50 000.00€	7381	Prod. à la charge de la CAF	+86 000.00€
60613	Chauffage	+50 000.00€			
6063	Alimentation	+100 000.00€		SOINS	
6281	Blanchissage	+56 000.00€	7351 123	Prod. à la charge de l'ass-maladie	+900 000.00€
	DEPENDANCE				
6281	Blanchisserie	+24 000.00€			
	SOINS				
6066	Petit matériel médical	+5 000.00€			
61128	Prestation à caractère médico social	+5 000.00€			
	Total Groupe I	+290 000.00€		Total Groupe I	+ 986 000.00€
	<u>GR2-Dépenses aff. au personnel</u>				
	HEBERGEMENT				
64111	Personnel titulaire et stagiaire	- 170 161.20€			
	DEPENDANCE				
64111	Personnel titulaire et stagiaire	- 24 000.00€			
	SOINS				
64111	Personnel titulaire et stagiaire	+620 000.00 €			
62113	Personnel médical et para médical	+270 000.00 €			
	Total Groupe II	+695 838,80€		Total Groupe II	
	<u>GR3- Dépenses aff à la structure</u>				
	HEBERGEMENT				
6132	Locations immobilières	- 19 000.00€			
6541	Créances irrécouvrables	+15 506.18€			
6542	Créances éteintes	+355.02€			
6611	Intérêts des emprunts et dettes	+3 000.00€			
678	Autres charges exceptionnelles	+300.00€			
	Total Groupe III	+161.20€			
	TOTAL	+986 000.00 €		TOTAL	+986 000.00 €

INVESTISSEMENT – Détail par article

DEPENSES			RECETTES		
1678	Autres emprunts et dettes	+356.89 €	10222	FCTVA	+ 10 356.89€
			1312	Collectivités et étab. publics	-10 000.00€
TOTAL		+ 356.89€	TOTAL		+356.89€

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration approuvent la décision modificative n°3 de l'EPRD de l'EHPAD, au titre de l'exercice 2022, telle que présentée ci-dessus. Les membres présents signent la délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour le Maire, Président du CCAS
Et par Délégation
La Vice-Présidente,

Rachel MOUSSOUNI

